

NOUVELLES

DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS DU 15 JUIN ET DU 27 JUIN 2022



Pour visionner les enregistrements des Grandes conférences des Prix d'excellence 2021, veuillez cliquer [ici](#)

RÉUNION DU 15 JUIN 2022 (2022-7-AG)

MOTIONS DE REMERCIEMENT

André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec, et Johanne Jean, présidente de l'Université Québec ont participé à leur dernière réunion de l'Assemblée des gouverneurs puisqu'ils prendront leur retraite le 30 juin et 1^{er} juillet prochain.

L'Assemblée des gouverneurs a adopté deux motions de remerciement afin d'exprimer sa gratitude à Johanne Jean et André G. Roy pour leur dévouement exceptionnel au réseau de l'Université du Québec, le travail qu'ils ont accompli dans leur fonction respective pour le rayonnement et le développement du réseau ainsi que pour leur contribution aux diverses instances de l'Université du Québec.

NOMINATION

Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

L'Assemblée des gouverneurs a nommé Martin Hudon, conseiller juridique et adjoint au secrétaire général de l'Université du Québec, au comité de retraite du RRUQ comme membre désigné par l'Université du Québec pour la durée non écoulée du mandat d'André G. Roy, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Rectorat UQAM

Le mandat de Magda Fusaro à titre de rectrice de l'UQAM prendra fin le 7 janvier 2023. Madame Fusaro informera les membres du Conseil d'administration de l'UQAM de son intention ou non de solliciter un deuxième mandat lors de la réunion prévue le 16 juin 2022.

Conformément à la *Loi sur l'Université du Québec* et à la réglementation de l'UQAM, l'Assemblée des gouverneurs a nommé parmi ses membres les personnes suivantes pour siéger au comité de sélection en vue du renouvellement du mandat de la rectrice ou de la désignation d'une personne pour assumer le rectorat de l'UQAM :

- la personne occupant la fonction de présidente, de président de l'Université du Québec
- François Deschênes, recteur de l'UQAR.

Les chefs d'établissement du réseau de l'Université du Québec sont nommés par le gouvernement et leur mandat est d'une durée de cinq ans.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Prix d'excellence en gestion 2022 de l'Université du Québec

L'Assemblée des gouverneurs a attribué les prix d'excellence 2022 en gestion, volet carrière et volet innovation. Ces prix seront décernés aux lauréat-es au cours d'une cérémonie officielle pour souligner la rentrée universitaire 2022-2023 qui se tiendra le 27 septembre prochain. Par conséquent, les noms des récipiendaires demeurent confidentiels jusqu'à ce moment.

Ces marques de reconnaissance soulignent la compétence des cadres et des cadres supérieurs du réseau de l'Université du Québec ainsi que leur contribution à la réalisation de la mission universitaire. Pour connaître les lauréat-es des années précédentes, veuillez cliquer [ici](#).

Données définitives sur les inscriptions de la rentrée universitaire 2021-2022

L'Assemblée des gouverneurs a pris connaissance des données définitives sur les inscriptions d'automne 2021 dans le réseau universitaire québécois. Au Québec, les inscriptions globales sont stables avec une légère baisse de 0,1 % par rapport à l'an dernier.

Pour les établissements du réseau, les inscriptions générales connaissent une baisse de 1,0 % : les inscriptions au premier cycle sont en baisse de 3,4 % tandis que celles aux deuxième et troisième cycles sont en hausse respectivement de 6,9 % et 5,0 %.

Pour les établissements hors réseau, les inscriptions générales sont stables avec une légère hausse de 0,3 % : celles au premier cycle sont en baisse de 0,7 % tandis que celles aux deuxième et troisième cycles connaissent un accroissement respectif de 3,1 % et de 3,8 %.

Les données sur les inscriptions définitives sont disponibles à l'adresse suivante :

[Insc_def | Tableau Public](#)

Réunion du Conseil des études tenue le 1^{er} juin 2022

L'Assemblée des gouverneurs a ratifié les résolutions 2022-2-CET-R-1 à 2022-2-CET-R-4 du Conseil des études relatives à l'adoption des programmes suivants:

- maîtrise en science forensique présenté par l'UQTR;
- maîtrise en génie électrique présenté par l'UQO;
- maîtrise qualifiante en éducation préscolaire et enseignement primaire présenté par l'Université TÉLUQ en association avec l'UQAT;
- maîtrise qualifiante en enseignement secondaire présenté par l'UQAT en association avec l'Université TÉLUQ.

L'Assemblée des gouverneurs a également ratifié la résolution 2022-2-CET-R-5 relative à l'adoption du Rapport périodique sur l'évolution de la programmation – 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022.

AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Délivrance des diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a délivré 4 925 diplômes à des étudiant-es de l'UQTR (1 434), l'UQAC (1 064), l'UQAR (804), l'UQO (783), l'ÉTS (582) et l'Université TÉLUQ (258). Depuis la création de l'Université du Québec en 1968, l'Assemblée des gouverneurs et le conseil d'administration de l'UQAM, qui décerne ses propres diplômes, ont délivré 796 584 diplômes.

Fonds de développement académique du réseau (FODAR)

Le FODAR appuie les orientations stratégiques déterminantes pour le développement des établissements du réseau de l'Université du Québec en matière de formation et de recherche. L'Assemblée des gouverneurs a approuvé la répartition de l'enveloppe 2022-2023 du FODAR au montant de 1 923 400 \$ comme suit :

- volet Grandes initiatives réseau : 530 000 \$;
- volet Communauté réseau : 620 000 \$;
- volet Développement institutionnel : 600 000 \$;
- prix d'excellence en enseignement, en recherche et création, de la relève et du partenariat : 90 000 \$;
- gestion du Fonds : 83 400 \$.

Les objectifs et les modalités de chaque volet sont décrits dans le document intitulé Fonds de développement académique du réseau (FODAR) 2022-2023 disponible à l'adresse suivante (accès réseau uniquement) :

[FODAR - Université du Québec \(uquebec.ca\)](#)

Également, le bilan financier 2021-2022 du FODAR a été présenté pour information à l'Assemblée des gouverneurs.

AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Rapport annuel 2021 du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ)

Jean-Philippe Tremblay, directeur du RRCCUQ, et Hélène Montreuil, présidente sortante du comité de retraite du RRCCUQ, ont présenté à l'Assemblée des gouverneurs le rapport annuel du régime au 31 décembre 2021. Les sujets suivants ont été abordés : les principaux dossiers traités en 2021, l'évolution de la participation, la situation financière, les placements, la performance du gestionnaire, les états financiers ainsi que les perspectives pour l'année 2022.

Pour consulter le rapport annuel 2021 du RRCCUQ, veuillez cliquer [ici](#).

RÉUNION SPÉCIALE DU 15 JUIN 2022 (2022-8-AG-S)

Annexe 6-B Régime de retraite de l'Université du Québec du règlement général 6 Ressources humaines

L'Assemblée des gouverneurs a modifié l'annexe 6-B Régime de retraite de l'Université du Québec du règlement général 6 Ressources humaines en y apportant des changements qui visent principalement à :

- consigner par écrit le versement de l'indexation ponctuelle en 2022, lequel versement constitue une bonification des prestations du RRUQ. La modification précise les rentes admissibles à l'indexation ponctuelle et le pourcentage d'augmentation;
- actualiser l'article 2.1.18 qui énumère les taux d'intérêt applicables selon les années, afin de préciser le taux d'intérêt calculé pour 2020;
- actualiser l'article 11.8 qui présente les taux de cotisations salariales applicables depuis le 1^{er} janvier 2018, afin de préciser les taux de cotisations salariales pour l'année 2022;
- actualiser l'appendice IV qui établit la liste des rentes viagères converties des cotisations volontaires, afin de tenir compte des rentes ainsi converties au 31 décembre 2021;
- actualiser l'appendice II qui énumère les « autres unités » membres du RRUQ, pour tenir compte du changement d'adresse des Presses de l'Université du Québec;
- ajuster l'article 2.1.23 c) afin de préciser ce qui constitue une « fin de participation active d'un employeur ».

Les modifications à l'annexe 6-B entreront en vigueur dès leur publication dans la Gazette officielle du Québec.

RÉUNION SPÉCIALE DU 27 JUIN 2022 (2022-9-AG-S)

Le mandat de Johanne Jean à titre de présidente de l'Université du Québec prendra fin le 1^{er} juillet 2022. Puisque le gouvernement n'aura pas nommé à ce moment le ou la titulaire du poste, madame Jean a accepté de poursuivre à titre intérimaire ses fonctions.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Université du Québec* et de sa réglementation, l'Assemblée des gouverneurs a nommé madame Jean à titre de vice-présidente à la planification pour ensuite la désigner présidente par intérim à compter du 2 juillet 2022, et ce, jusqu'à ce que la charge de président-e soit comblée par le gouvernement ou, au plus tard, le 1^{er} décembre 2022.